Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_192-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 DECEMBRE 2025

Auteur du document :Mme Cécile PARLOT, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 15/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Cécile PARLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	05/12/2025
Date d'affichage de la convocation	05/12/2025
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	16

Etaient présents :

Jean-Claude NOËL, 1er Adjoint	Serge VANNIER, conseiller municipal
Roselyne MEDARD, 2ème Adjointe	Régis ROUSSEL, conseiller municipal
Pascal MAHE, 3ème Adjoint	Olivier GUERINEL, conseiller municipal
Zilpa VILSAMON, 4ème Adjointe	Anne-Sophie RONDIN, conseillère municipale
Pascale LOISEAU, conseillère municipale	Henri-Jean DOLAINE, conseiller municipal
Isabelle RENAULT, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Florian Coudray ; Anne-Cécile Jouan ; Arnaud Sabin ; Tiphaine Sourdin ; Géraldine Guillaume ; Ludovic Martin ; Dominique Delaunay

Etait absent :

Pouvoirs :
de M.Florian Coudray à Mme Cécile Parlot
De Mme Anne Cécile Jouan à Mme Isabelle Renault
De Mme Géraldine Guillaume à Mme Roselyne Médard
De M.Ludovic Martin à M.Serge Vannier

Mme Roselyne MEDARD est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2025/12-192 : Objet : Subventions 2026 - Demande de subventions exceptionnelles de l'Amicale Cycliste

Rapporteur : M.Pascal Mahé, 3ème Adjoint

L'Amicale cycliste de Romagné sollicite une subvention pour activité exceptionnelle d'un montant de 300 €, pour l'organisation d'une course cycliste en mai 2026. Elle sollicite également la remise à neuf du local utilisé, rue de Saint Germain et la possibilité d'accéder au local d'à côté pour y ranger un véhicule à acquérir.

S'agissant de la subvention de 300 € pour activité exceptionnelle, la commission des finances a émis

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502438-20251212-2025_12_192-DE

un avis favorable au versement de celle-ci, si une course est effectivement organisée.

S'agissant de la demande de remise à neuf du local situé rue de Saint Germain, la commission des finances souhaite, un chiffrage des travaux avant de se prononcer. La décision sera prise au moment du vote du budget 2026.

S'agissant enfin de permettre à l'association d'accéder au local situé à côté de la salle rue de Saint Germain, le Commission des finances est défavorable à la demande : du matériel communal est en effet stocké dans ce local.

Vu l'avis de la commission des finances du 09/12/2025
Après avoir entendu l'exposé et les débats,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité dont quatre pouvoirs par :
16 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Dit** qu'outre la subvention classique, une subvention de 300 € sera attribuée à l'amicale cycliste pour l'organisation d'une course en 2026, sous réserve que cette manifestation ait bien lieu.
- **Dit** que le local communal situé rue de Saint Germain ne saurait être mis à disposition de l'Amicale cycliste, la commune l'utilisant pour ses propres besoins.
- **Dit** que la demande de remise à neuf du local, sis rue de Saint Germain sera examinée dans le cadre du vote du budget 2026.
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026 à l'article 65748 2 du budget communal, en section de fonctionnement.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 15/12/2025
- *de la publication :*
Le : 15/12/2025
Le Maire, Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

La Secrétaire de séance, Mme Roselyne MEDARD

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Cécile PARLOT

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)